

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

---

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury de l'examen professionnel et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2022 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

### CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise tous les 2 ans, en alternance avec le concours d'ingénieur et concomitamment à l'examen d'ingénieur alinéa 1, l'examen professionnel d'ingénieur territorial de promotion interne.

### CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	24 novembre 2021
Période d'inscription	Du 11 janvier au 16 février 2022
Date limite de dépôt des dossiers	24 février 2022
Épreuves écrites d'admissibilité	16 juin 2022
Jury d'admissibilité	6 septembre 2022
Résultats admissibilité	7 septembre 2022
Épreuves orales d'admission	Du 10 au 13 octobre 2022
Jury d'admission	13 octobre 2022
Résultats d'admission	14 octobre 2022

## LE JURY

### Collège des élus locaux

- LEFRANC Élisabeth Conseillère municipale, Nantes
- MAHÉ-VINCE Dominique Adjointe au maire, Trignac
- PAVIZA Karine Maire, Geneston

### Collège des fonctionnaires

- LEFEBVRE Isabelle COURONNÉ Ingénieure territoriale en chef, directrice de l'immobilier, Nantes Métropole
- MARCHANDEAU Jean-Michel Représentant du CNFPT
- ROMSÉE Bernard Ingénieur territorial principal, représentant du personnel tiré au sort à la CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

### Collège des personnalités qualifiées

- PELÉ Laurent Ingénieur territorial en chef, responsable du service prévention sécurité au travail, Nantes Métropole
- RANTY Richard Ingénieur territorial principal, responsable pôle logement et cadre de vie, Région Pays de la Loire
- ROQUIER Soizic Ingénieur territorial principal, Directeur infrastructures et services numériques, Nantes Métropole

## 1. CONDITIONS D'ACCÈS

Étaient admis à se présenter les membres du cadre d'emplois les **techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.**

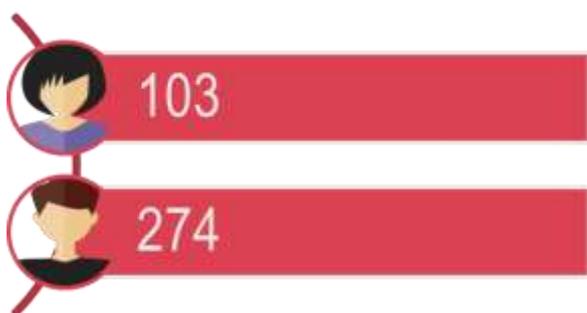
Toutefois, les candidats pouvaient, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, être admis à subir l'épreuve au plus tôt un an avant la date à laquelle ils devaient remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

## 2. STATISTIQUES

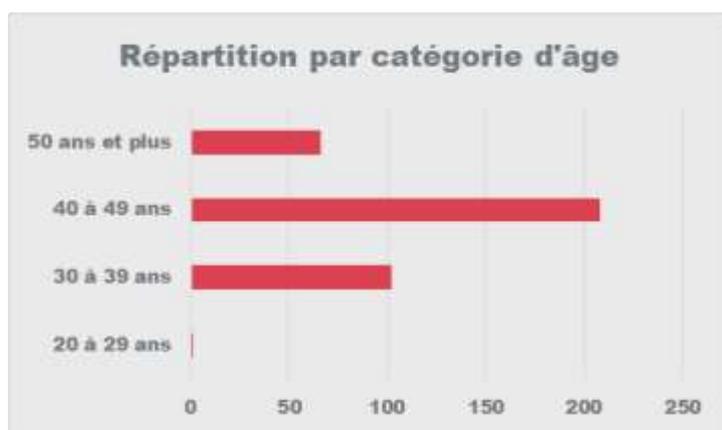
### a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Spécialité	Inscrits	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites
Ingénierie, informatique, systèmes d'information	72	69	52
Infrastructures et réseaux	94	86	63
Urbanisme, aménagement et paysages	61	58	49
Prévention et gestion des risques	96	91	68
Informatique et systèmes d'information	76	73	58
<b>TOTAL</b>	<b>399</b>	<b>377</b>	<b>290</b>

### b. Profils des admis à concourir

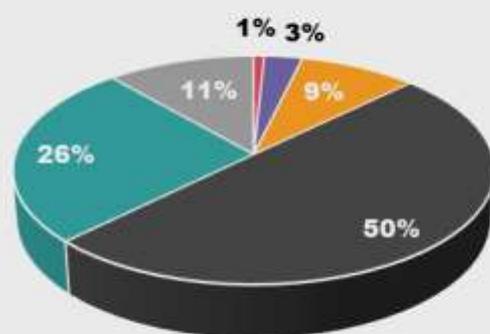


27.32% de femmes, 72.68% d'hommes.



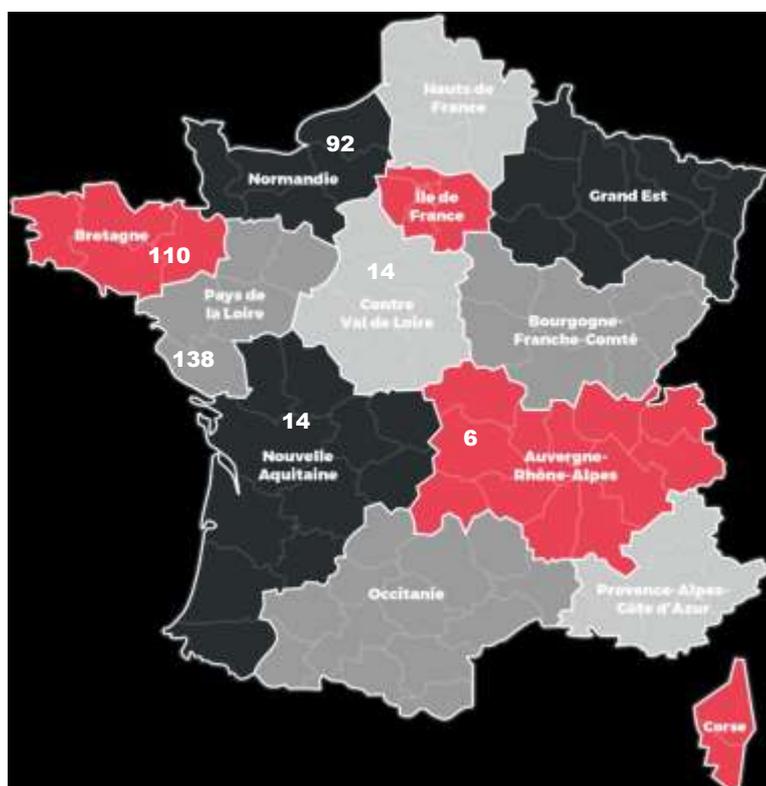
La moyenne d'âge est de 44 ans.

### Répartition par niveau de diplôme



- Sans diplôme
- Niveau 3 (ancien niveau 5 : CAP, BEP...)
- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 5 (ancien niveau 3 : BTS, DUT,...)
- Niveau 6 (ancien niveau 2 : licence, maîtrise,...)
- Niveaux 7 et 8 (ancien niveau 1 : Bac + 5 et plus)

### Répartition géographique



**DOM TOM**  
**3**

90.19 % des admis à concourir proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de l'examen.

### 3. LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

#### a. Épreuve :

1. La rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une **note** faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé (*durée : 4 heures, coefficient 3*) ;
2. L'établissement d'un **projet** ou étude portant **sur l'une des options choisie** par le candidat, au moment de son inscription (*durée : 4 heures, coefficient 5*).

#### b. Niveau des candidats :

##### Note commune à toutes les options

ÉVENTAIL DES NOTES	$15 \leq \text{NOTE}$	$12 \leq \text{NOTE} < 15$	$10 \leq \text{NOTE} < 12$	$8 \leq \text{NOTE} < 10$	$5 \leq \text{NOTE} < 8$	$\text{NOTE}^* < 5/20$	MOYENNE
De 1.00 à 17.50	10	56	70	74	57	22	9.38

##### REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE DE NOTE :

- Le sujet est souvent survolé sans exploiter suffisamment les éléments du dossier
- Un manque de connaissances sur la méthodologie de l'épreuve de note avec propositions est fréquemment relevé. La note de cadrage devrait être plus analysée pour bien comprendre les attendus de l'épreuve tant sur le fond que sur la forme
- Les propositions s'éloignent peu du contenu du dossier sauf pour développer des généralités et sont trop peu concrètes et opérationnelles
- Le temps doit être maîtrisé pour notamment éviter de « bâcler » la 2<sup>de</sup> partie
- Une attention particulière doit être portée à la copie de manière générale : présentation, syntaxe, style, orthographe...

## Projet

OPTION	ÉVENTAIL DES NOTES	15 ≤ NOTE	12 ≤ NOTE < 15	10 ≤ NOTE < 12	8 ≤ NOTE < 10	5 ≤ NOTE < 8	NOTE* < 5/20	MOYENNE
Centres techniques	de 6.13 à 13.38	0	2	2	4	2	0	9.56
Construction, bâtiment	de 5.88 à 13.50	0	2	11	10	9	0	9.38
Logistique, maintenance	de 3.25 à 12.75	0	2	0	3	2	1	8.49
Déplacements, transports	de 7.25 à 15.00	1	2	0	3	3	0	9.86
VRD	de 2.13 à 15.50	4	11	14	11	11	3	10.01
Déchets, assainissement	de 0.00 à 13.00	0	3	7	12	11	2	8.42
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	de 8.00 à 11.75	0	0	1	3	0	0	9.00
Sécurité du travail	de 5.88 à 14.75	0	4	4	5	4	0	9.94
Sécurité, prévention des risques	de 1.75 à 13.75	0	3	4	3	1	1	9.76
Paysages, espaces verts	de 1.00 à 16.25	2	6	11	12	2	1	10.47
Urbanisme	de 6.13 à 12.00	0	1	4	7	3	0	9.24
Réseaux, télécommunications	de 5.63 à 15.88	1	4	0	2	3	0	10.60
Systèmes d'information et de communication	de 0.25 à 16.75	5	10	5	6	7	3	10.39
SIG, topographie	de 6.75 à 12.75	0	1	6	2	3	0	9.93

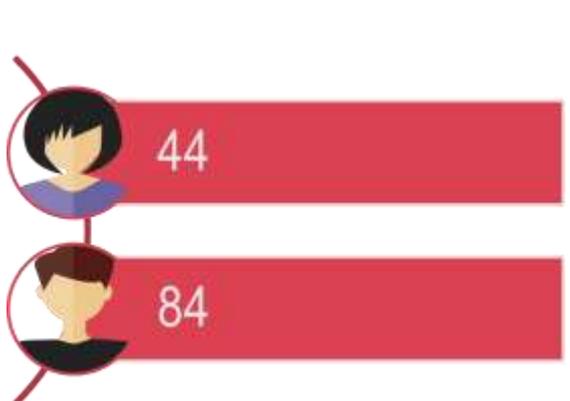
### REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE DE PROJET :

- L'épreuve étant plus technique puisque liée à l'option, il est attendu une certaine expertise de la part des candidats, une capacité à argumenter, mobiliser ses connaissances personnelles et mettre en avant les acquis de l'expérience professionnelle
- Les qualités managériales doivent également être mises en lumière
- Les correcteurs conseillent de bien prendre connaissance de la note de cadrage de l'épreuve
- Sur certaines options, les correcteurs déplorent également quelques faiblesses sur l'élaboration de dessins ou croquis, qui manquent parfois de précision
- De nombreuses lacunes en matière d'orthographe sont relevées, quelle que soit l'option.

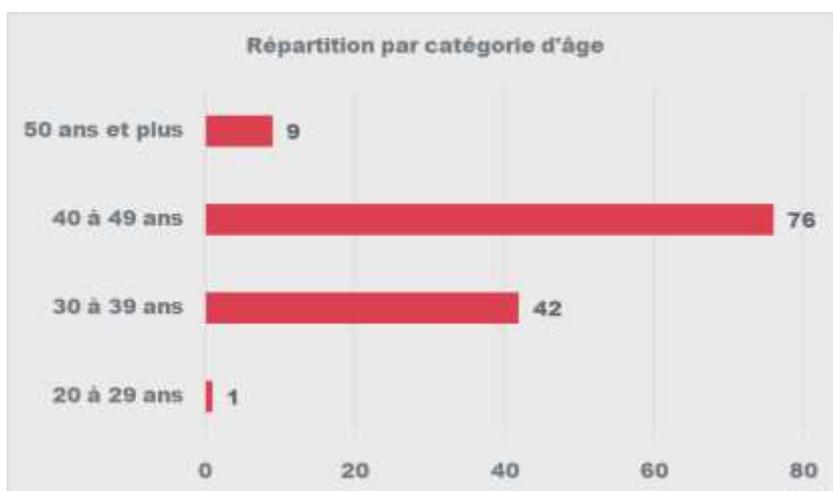
### c. Seuils d'admissibilité

Spécialités	Seuils d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Ingénierie, gestion technique, architecture	10.09 / 20	17
Infrastructures et réseaux	10.06 / 20	33
Prévention, gestion des risques	10.03 / 20	29
Urbanisme, aménagement et paysages	10.06 / 20	23
Informatique et systèmes d'information	10.00 / 20	26
<b>TOTAL</b>		<b>128</b>

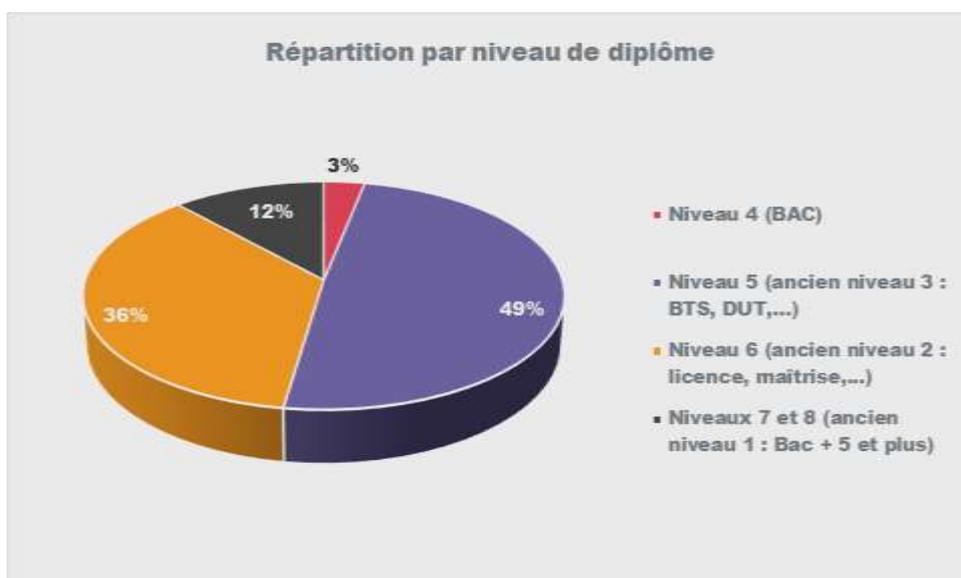
### d. Profil des admissibles



34.38% de femmes, 65.62% d'hommes.



La moyenne d'âge est de 42 ans.



## Répartition géographique



92.97% des candidats admissibles proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de l'examen.

## 4. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### a. Épreuve :

Un entretien portant sur **l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un **exposé du candidat sur son expérience professionnelle**. L'entretien vise ensuite à apprécier sa **capacité à analyser son environnement professionnel** ainsi que son **aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.  
(durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5).

Un cadrage national indicatif était à la disposition des candidats sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.

Le découpage adopté était le suivant :

<i>Exposé du candidat sur son expérience professionnelle</i>	<i>10 minutes maximum</i>
<i>Capacité à analyser son environnement professionnel, à résoudre des problèmes techniques ou d'encadrement</i>	<i>30 minutes minimum</i>
<i>Motivations, posture et potentiel du candidat</i>	<i>Tout au long de l'entretien</i>

### b. Niveau des candidats :

ÉVENTAIL DES NOTES	15 ≤ NOTE	12 ≤ NOTE < 15	10 ≤ NOTE < 12	8 ≤ NOTE < 10	5 ≤ NOTE < 8	NOTE* < 5/20	MOYENNE
De 4.50 à 19.00	33	35	24	22	12	1	11.88

## REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE :

De manière générale, l'épreuve orale a été plutôt bien appréhendée, quelques points sont tout de même à relever :

- Les examinateurs invitent les candidats à mieux préparer leur exposé, à le structurer, à le chronométrer pour utiliser les 10 minutes à bon escient et à bien exprimer les motivations pour accéder au grade d'ingénieur
- Les candidats doivent faire preuve de curiosité sur l'environnement professionnel et territorial. Ils font montre de beaucoup trop d'imprécisions, de manques de connaissances, que tout fonctionnaire devrait disposer a minima
- Les bases et réflexes en management se révèlent globalement insuffisants et pas du niveau attendu d'un cadre A
- Il faut également travailler l'esprit transversal et ne pas avoir une vision trop sectorielle et restrictive.

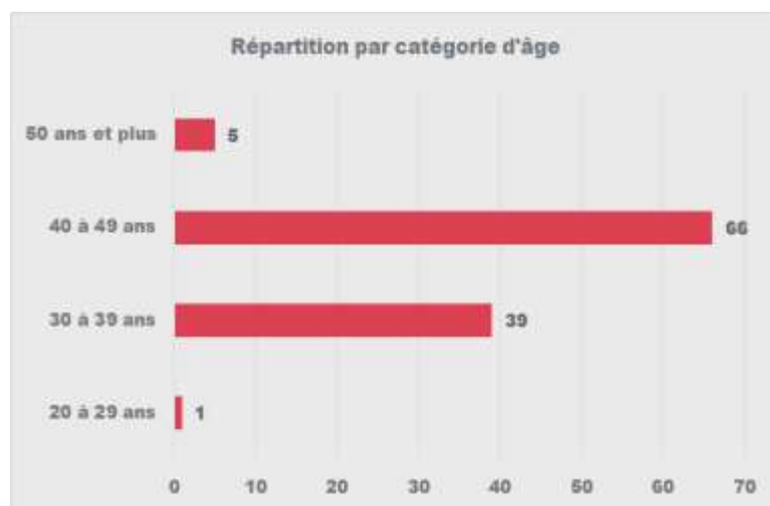
### c. Seuils d'admission

Spécialités	Seuils d'admission	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique, architecture	10.00 / 20	12
Infrastructures et réseaux	10.13 / 20	26
Prévention, gestion des risques	10.15 / 20	27
Urbanisme, aménagement et paysages	10.08 / 20	20
Informatique et systèmes d'information	10.25 / 20	26
<b>TOTAL</b>		<b>111</b>

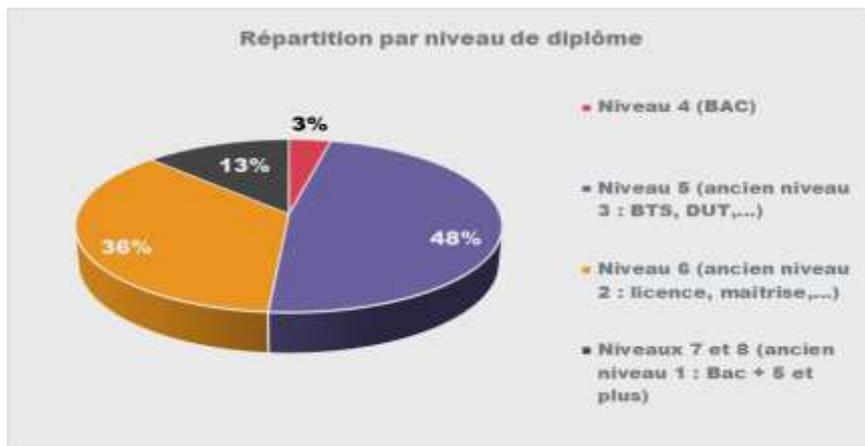
### d. Profil des admis



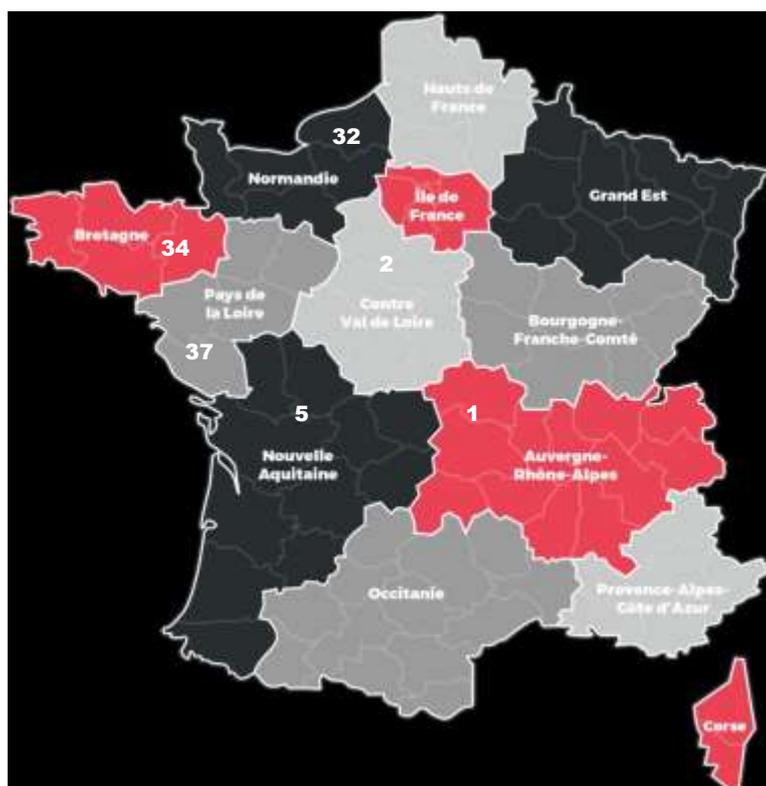
31.53% de femmes, 68.47% d'hommes.



La moyenne d'âge est de 41 ans.



### Répartition géographique



**92.79% des candidats admis proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de l'examen.**

### **CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :**

Le jury félicite tous les admis à l'examen d'ingénieur et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts et ce, en se préparant sérieusement aux épreuves.

Les membres du jury ont relevé, comme les sessions précédentes que certains candidats présentaient des difficultés à se positionner comme ingénieur et répondaient davantage aux questions en tant que technicien. Il est impératif de prendre la mesure des différences de missions entre un technicien (grade qu'ils détiennent actuellement) et un ingénieur (grade qu'ils souhaitent obtenir).

Cet examen ne doit pas être regardé comme une validation des acquis de l'expérience, mais comme une projection vers un grade demandant des compétences non seulement techniques expertes, mais aussi en conduite de projet et des aptitudes managériales. Il ne suffit pas d'exposer ses missions et compétences en tant que technicien territorial. Il convient également se projeter dans les missions qui peuvent incomber à un ingénieur territorial.

Pour conclure, passer un examen exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part des candidats.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves et leur cadrage, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdq44.fr](http://www.cdq44.fr) et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel de promotion interne.

La Présidente du jury tient également à remercier vivement les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de cet examen.

Fait à Nantes, le 9 février 2023

La Présidente du jury,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Élisabeth LEFRANC